



PROVENCE
ALPES CÔTE D'AZUR
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

2026
PROVENCE - ALPES
CÔTE D'AZUR

PROGRAMME DE FORMATIONS

Femme

Collectif
Démocratie
Handicap
Informer
Écoute
Section
IRP
Solidarité
Dialogue

Négociation

Conseiller prud'homme
Comité Social Économique

Adhérent

Droit du Travail

Juridique

Égalité

EXPRESSION

Formation

Homme

Autonomie

Santé au Travail

Entreprise

Document Unique

Défendre

Revendication

Réunion

NAO

Émancipation
Syndicat

Retraite



EDITO FORMATION

Vous le savez, la formation syndicale joue un rôle essentiel dans la vie de nos adhérentes et adhérents. L'année écoulée prouve, encore une fois, l'envie des syndicats, actifs et retraités, de faire avancer la CFDT sur notre région en formant leurs militantes et militants.

La formation permet de mieux comprendre les droits des travailleuses et travailleurs, les obligations des entreprises et administrations ainsi que le fonctionnement des institutions représentatives.

Elle offre aussi des outils pour négocier, communiquer et mobiliser, renforçant ainsi l'action syndicale CFDT au quotidien.

Dans un monde du travail en constante évolution, se former est donc une condition indispensable pour s'adapter et rester un acteur engagé et compétent.

En 2026, la formation URI CFDT PACA continuera la mise en application du plan Régional et Confédéral.

Les tarifs harmonisés, mis en place dès janvier 2026, sont la continuité des décisions prises au Bureau National.

En effet, une dizaine de formations vont voir passer leurs tarifs de 17€ à 50€ par jour/stagiaire.

Pour les autres, plus d'une quinzaine, elles seront entièrement financées par l'URI PACA et sans aucun reste à charge pour les syndicats.

L'harmonisation de la Formation Syndicale au sein des structures CFDT ne se cantonne pas à la tarification. Au fur et à mesure de l'année, nous mettrons en place de nouvelles formations, en plus de celles figurant au calendrier.

Pour animer ces modules, nous aurons donc besoin de formatrices et de formateurs.

Notre équipe se consolide, et je compte sur vous, pour venir la renforcer !

Qui mieux que vous, Syndicats d'actifs et de retraités, pouvez repérer le potentiel de vos militantes et militants.

Je terminerai cet édito de cette manière : faisons ensemble de cette année 2026, une réussite pour la formation syndicale CFDT en région PACA.

Nathalie PENTCHEFF Responsable formation

« La formation syndicale est notre investissement le plus précieux. Elle ne sert pas qu'à connaître ses droits, elle arme le militant de la compétence nécessaire pour les défendre, les négocier et finalement, pour faire évoluer le rapport de force en faveur des travailleurs. »





Droit au Congé de Formation Économique, Sociale, Environnementale et Syndicale (CFSSES)

Qui peut en bénéficier ?

Toute personne, qu'elle soit syndiquée ou non.

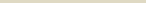
Les salariés pour suivre une formation

Les demandeurs d'emploi : l'allocation chômage (ARE) est maintenue pendant la durée du stage de formation.



Durée du Congé

Le nombre de jours de congé varie selon les responsabilités exercées :

Votre Situation  Durée Maximale par an

Cas général → Jusqu'à 12 jours par an

Responsabilités accrues ou  Jusqu'à 18 jours par an

animateurs de ces stages.



SOMMAIRE



VOS CONTACTS FORMATION	4
LE PLAN DE FORMATION	5
SOMMAIRE DES FORMATIONS	8-9
LE CURSUS JURIDIQUE	31-35
LES FORMATIONS DÉCENTRALISÉES	36-40
OUVRIR SON ESPACE ADHERENT	42-46
MA FORMATION EN UN CLIC	47
MODÈLE DE LETTRE	48-52
LES MODALITÉS PRATIQUES	53
POUR S'INSCRIRE : COMPTE À REBOURS	54
CONVENTION CSE	55

VOS CONTACTS RÉGIONAUX

RESPONSABLE DE LA FORMATION

NATHALIE PENTCHEFF

npentcheff@paca.cfdt.fr Tel : 0610340236

FORMATEURS - CONCEPTEURS

JEAN MICHEL DELFINO - DALILA BENATTIA

ASSISTANTE DE FORMATION

DALILA BENATTIA

formation@paca.cfdt.fr

Tel: 0642351839

ADMINISTRATION

SAOUDATA MOUSSA

formation@paca.cfdt.fr

Tel: 0413650659

VOS CONTACTS DÉPARTEMENTAUX

ALPES DE HAUTE PROVENCE

cfdt04@wanadoo.fr

Tel: 04.92.31.13.22

BOUCHES DU RHONE

contact@cfdt13.fr

Tel: 04.91.33.40.73

HAUTES ALPES

hautes-alpes@cfdt.fr

Tel: 04.92.52.16.83

DIDIER MARIOJOULS

VAR

udcfdt.var@wanadoo.fr

Tel: 04.94.92.72.59

CHRISTOPHE CUNCHON

ALPES MARITIMES

udcfdt06@wanadoo.fr Tel:
04.93.26.52.32

VAUCLUSE

ud84cfdt@wanadoo.fr

Tel: 04.90.85.50.63

COMMENT CONSTRUIRE VOTRE PLAN DE FORMATION SYNDICALE ?

4 étapes clés

pour construire votre plan de formation 2026

Les différentes évolutions, qu'elles soient techniques, réglementaires ou législatives, nous obligent à revoir, chaque année, toute notre offre de formation syndicale régionale, la formation est un outil stratégique majeur dans l'action syndicale, les points essentiels à aborder, de quelle manière et dans quel ordre, ainsi que les points de réglementation.

Pour permettre une meilleure compréhension des stagiaires, votre plan de formation, doit proposer dans un premier temps, les formations ANA sur 2 jours (Accueil Nouvel Adhérent) ou « Bienvenue à la CFDT » sur 1 jour.

Celles-ci sont faites dans les Unions Départementales de la région.

Votre plan de formation doit donc refléter intégralement vos besoins en compétences afin de mettre en place les méthodes et actions nécessaires pour investir votre mandat,

Classement des Formations

Une sélection pratique, pour vous permettre de répondre aux attentes des adhérents, des militants, élus, ou responsables de structures.



1

LES OUTILS SYNDICIAUX

A destination de tout adhérent. On y retrouve des formations de développement, mais aussi d'expression orale, conduite de réunion, ...

2

MANDATS ET REPRESENTANTS

Vous êtes nouvel élu du CSE, récemment désigné Délégué Syndical, ces formations sont pour vous.

3

MILITANTS ET RESPONSABLES

Pour aller encore plus loin dans votre parcours formations et approfondir vos connaissances.

4

FORMATIONS JURIDIQUES

Construit pour les élus CPH, ouvert aux adhérents ayant ou prenant des responsabilités juridiques.

Parcours adhérent/militant

Un large éventail de compétences et de connaissances essentielles pour les militants et les représentants du personnel, allant des aspects organisationnels aux sujets juridiques et sociaux.

Voici un classement thématique pour mieux comprendre les domaines couverts :

Élections et Organisation Syndicale

Ces formations visent à renforcer la présence et l'efficacité de la CFDT sur le terrain.

- Préparer et gagner les élections dans le Privé
- Préparer et gagner les élections dans le Public
- Puissance sections (Renforcement des sections syndicales)
- GASEL Module 1, 2 (Gestion Administrative Syndicale Électronique et Logistique – outil interne)
- Tréso syndicat (Gestion de la trésorerie du syndicat)
- Proposer l'adhésion (Techniques pour le développement de l'adhésion)
- Délégué Syndical ou représentant de Section.

Parcours adhérent/militant

Représentation du Personnel et Instances

Ces modules sont centrés sur les rôles au sein du Comité Social et Économique (CSE) et les règles du Droit du travail.

- Le CSE
- Droit du travail dans l'action syndicale.

Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT)

Ces formations sont cruciales pour la protection des salariés. Elles sont souvent obligatoires pour les membres de la commission SSCT du CSE.

- Les AT-MP (Accidents du Travail et Maladies Professionnelles)
- Le CSE SSCT
- Travail santé environnement
- Violence stress harcèlement et discrimination

Compétences Transversales et Négociation

Ces formations développent les aptitudes interpersonnelles et la capacité à défendre les revendications.

- Expression orale
- Conduite de réunion et prise de notes
- La négociation
- Communication persuasive et d'engagement
- Gestion des conflits

Thèmes Spécifiques et Droits

Ces modules abordent des sujets sociaux clés.

- Égalité professionnelle
- Emploi des travailleurs handicapés
- Repères (Les responsables de demain)

SOMMAIRE DES FORMATIONS

❖ **ÉTAPE 1 : L'ENVOL (Nouveaux Adhérents & Outils de Base)**

- ❖ Bienvenue à la CFDT (Formation d'accueil) : Page 36.
- ❖ Agir à la CFDT : Franchir le pas vers le militantisme : Page 37.
- ❖ Adhérent CFDT bientôt à la retraite : Page 39.
- ❖ Bienvenue à la CFDT retraité :Page 38.
- ❖ J'ouvre mon espace adhérent : Page 42.
- ❖ Expression orale : Gagner en confiance : Page 18.
- ❖ Conduite de réunion et prise de notes : Page 19.
- ❖ Ma formation en un clic (E-learning) : Page 47.

❖ **ÉTAPE 2 : L'ENGAGEMENT (Élections & Développement)**

- ❖ Préparer et gagner les élections (Privé) : Page 10.
- ❖ Préparer et gagner les élections (Public) : Page 11.
- ❖ Puissance sections (Renforcement des collectifs) : Page 12.
- ❖ GASEL (Modules 1 & 2) (Gestion administrative) : Page 13.
- ❖ Tréso syndicat (Gestion financière) : Page 14.
- ❖ Proposer l'adhésion (Techniques de développement) : Page 16.

❖ **ÉTAPE 3 : L'EXPERTISE (Mandats & Représentation)**

- ❖ Le CSE : Formation de base : Page 21.
- ❖ Le CSE SSCT (Santé, Sécurité et Conditions de Travail) : Page 22.
- ❖ Délégué Syndical ou Représentant de Section : Page 23.
- ❖ Le Cursus Juridique (Prud'hommes, Défenseur syndical) : Page 31.
- ❖ Droit du travail dans l'action syndicale : Page 27.
- ❖ Les AT-MP (Accidents du Travail / Maladies Pro.) : Page 20.
- ❖ Insertion et maintien dans l'emploi travailleurs handicapés: Page 17

SOMMAIRE DES FORMATIONS

❖ **ÉTAPE 4 : LA MAÎTRISE (Négociation & Responsabilité)**

- ❖ La négociation (Méthodes et posture) : Page 28.
- ❖ Gestion des conflits : Page 29.
- ❖ Communication persuasive et d'engagement : Page 28.
- ❖ Formation REPÈRES (Responsables de demain) : Page 25.
- ❖ Égalité professionnelle : Page 15.
- ❖ Violence, stress, harcèlement et discrimination : Page 26.
- ❖ Travail - santé – environnement :page 24.
- ❖ Ma CREA : Page 38.

❖ **VOTRE BOÎTE À OUTILS PRATIQUE (Logistique)**

- ❖ Sommaire général : Page 3.
- ❖ Sommaire des formations (liste) : Page 8,9.
- ❖ Vos contacts formation (Régionaux et Départementaux) : Page 6.
- ❖ Comment construire votre plan de formation : Page 4.
- ❖ Modèle de lettre (Demande d'autorisation d'absence) : Page 48.
- ❖ Modalités pratiques pour venir en formation : Page 53.
- ❖ S'inscrire en formation compte à rebours : Page 54
- ❖ Convention de formation CSE – CSSCT : Page 55



PREPARER ET GAGNER LES ELECTIONS DANS LE PRIVE

1

OUTILS
SYNDICAUX



2 JOURS
18 au 20 mars

9H00-17H00



INTERNAT
POSSIBLE



TOUT PUBLIC

PUBLIC :

Tous militants impliqués dans la campagne (exécutifs de syndicats, membre des conseils syndicaux, formateurs de la campagne, responsables de communication, responsables de section, développement...)

OBJECTIF :

- Animer un collectif de campagne
- Impliquer le collectif dans la campagne
- Utiliser les outils mis à disposition pour la campagne
- Faire adhérer pour gagner

CONTENU :

- Préparer une stratégie de campagne dans le cadre des élections.
- Animer et impliquer un collectif de campagne et dans la campagne
- Utiliser les outils mis à disposition pour la campagne.

PREPARER ET GAGNER LES ELECTIONS DANS LE PUBLIC

1

OUTILS
SYNDICAUX



3 JOURS
11 et 13 février
3 et 5 juin
30 et 2 octobre

9H00-17H00



INTERNAT
POSSIBLE



F. PUBLIQUE

PUBLIC :

Tous militants impliqués dans la campagne (exécutifs de syndicats, membre des conseils syndicaux, formateurs de la campagne, responsables de communication, responsables de section, développement...)

OBJECTIF :

- Animer un collectif de campagne
- Impliquer le collectif dans la campagne
- Utiliser les outils mis à disposition pour la campagne
- Faire adhérer pour gagner

CONTENU :

- Préparer une stratégie de campagne dans le cadre des élections.
- Animer et impliquer un collectif de campagne et dans la campagne
- Utiliser les outils mis à disposition pour la campagne.

PIUSSANCE SECTIONS

1

OUTILS
SYNDICAUX



4 JOURS

3 au 6 novembre

9H00-18H00



INTERNAT
OBLIGATOIRE



TOUT PUBLIC

PUBLIC :

« Puissance sections » est une formation de 4 jours qui s'adresse aux collectifs de sections syndicales.

Privés , comme de la Fonction Publique. Afin de favoriser au mieux l'immersion pédagogique et la dynamique de groupe, il est recommandé aux participants de privilégier l'internat proposé durant toute la session.

OBJECTIF :

- Repérer les compétences des militants en lien avec les missions de la section syndicale
- S'approprier les conditions d'un bon fonctionnement de la section syndicale
- Donner du sens à l'action syndicale de la CFDT
- Construire le plan de travail de la section syndicale

CONTENU :

Cette formation propose des méthodes et des outils d'accompagnement aux membres de sections syndicales, pour vivre ensemble leur engagement syndical autour d'un projet CFDT commun et co-construit.

GASEL

1

OUTILS
SYNDICAUX



3 JOURS
N1 3 au 5 février
N2 22 et 23 septembre

9H00-17H00



INTERNAT POSSIBLE



UTILISATEURS

PUBLIC :

Trésoriers de syndicat / Gestionnaires de Gasel / Exécutif de Syndicat

OBJECTIF :

Tous militants impliqués dans la campagne (exécutifs de syndicats, membre des conseils syndicaux, formateurs de la campagne, responsables de communication, responsables de section, développement...)

CONTENU :

Gestion des adhérents à la collecte des cotisations en passant par la gestion des exercices.



TRESO SYNDICAT

1

OUTILS SYNDICAUX



3 JOURS

N1 19 au 21 mai

N2 1 au 3 décembre

9H00-17H00



INTERNAT POSSIBLE



UTILISATEURS

PUBLIC :

Trésorier, trésorier adjoint, secrétaire, secrétaire adjoint de syndicat.

OBJECTIF :

Environnement de tréso'Syndicat et navigation Paramétrage : administratif, report des soldes bancaires, des postes budgétaires,

Classer les pièces comptables, faire une facture, saisies d'écritures,

Rapprochement bancaire, clôture et ouverture d'exercices, comptes de résultat ,bilan...

CONTENU :

Travailler sur le réel Tréso'Syndicat avec les pièces comptables originales de sa structure. Il faut un ordinateur, clef USB, des documents comptables.



NEGOCIER L'EGALITÉ PROFESSIONNELLE

IRT

1

OUTILS
SYNDICAUX



2 JOURS

Du 23 au 24 novembre

9H00-17H00



INTERNAT
POSSIBLE



TOUT PUBLIC

PUBLIC :

Cette formation s'adresse aux militants et élu(e)s. impliqué(e)s par cette thématique syndicale

OBJECTIF :

Fournir les moyens de maîtriser les aspects juridiques et pratiques relatifs à l'égalité professionnelle entre femmes et hommes.

CONTENU :

Évolution de la place des femmes dans le monde du travail. Comprendre les freins à l'égalité professionnelle, les dispositifs législatifs, les obligations faites aux entreprises. Le rôle des IRP. Bilan des accords et plans d'action en PACA. Négociation d'un accord.



PROPOSER L'ADHÉSION

1

OUTILS
SYNDICAUX



3 JOURS
Du 11 au 12 mars
Du 11 au 12 juin

9H00-17H00



INTERNAT
POSSIBLE



TOUT PUBLIC

PUBLIC :

Tout militant ou collectif.

OBJECTIF :

Permettre aux militants de réaliser que l'adhésion est dans l'ordre des choses, car l'être humain a besoin de s'identifier à un groupe. Celui ci étant la base du vivre ensemble dans notre société.

Prendre conscience de l'importance de fidéliser les adhérents pour ne pas perdre le « bénéfice » de l'adhésion.

CONTENU :

- S'approprier la politique CFDT
- Rendre naturelle la proposition d'adhésion
- S'approprier des outils pour fidéliser les adhérents.



INSERTION ET MAINTIEN DANS L'EMPLOI TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

1

OUTILS
SYNDICAUX



3 JOURS

Du 8 au 10 avril

9H00-17H00



INTERNAT
POSSIBLE



TOUT PUBLIC

PUBLIC :

Cette formation s'adresse à tout adhérent souhaitant se former sur l'insertion et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés dont les élus CSE

OBJECTIF :

- Permettre aux militants d'être plus à l'aise avec la question du handicap, de contribuer à mettre en œuvre une véritable politique de handicap dans son entreprise et de répondre à ses obligations en la matière (NAO, missions des élus, négociations d'accords....)
- Faciliter l'accompagnement des salariés en difficultés dans leur maintien dans l'emploi et en connaissant les leviers d'actions possibles.

CONTENU :

- Démystifier le handicap et la situation de handicap au travail
- Evaluer la politique de handicap dans l'entreprise
- Accompagner les salariés en situation de handicap par leur maintien dans l'emploi
- Favoriser l'inclusion des travailleurs handicapés dans l'entreprise
- Construire son réseau handicap

EXPRESSION ORALE

1

OUTILS
SYNDICAUX



3 JOURS

Du 03 au 05 mars
Du 13 au 15 octobre

9H00-17H00



INTERNAT
POSSIBLE



TOUT PUBLIC

PUBLIC :

Cette formation s'adresse à tout adhérent, militant ou exécutif de syndicat. Recommandée pour les nouveaux militants CFDT !

OBJECTIF :

Gagner en confiance, en aisance et en efficacité dans ses prises de paroles en public.

CONTENU :

- Se présenter face à un public
- Comprendre les mécanismes de la communication
- Structurer sa communication orale
- Faire une présentation orale qui marque l'auditoire
- S'exercer à prendre la parole en public
- Se maîtriser en communiquant
- Mettre en pratique les apprentissages et observer ses progrès

CONDUITE DE RÉUNION ET PRISE DE NOTES

1

OUTILS
SYNDICAUX



3 JOURS

Du 4 au 6 février

Du 28 au 30
septembre

9H00-17H00



INTERNAT
POSSIBLE



TOUT PUBLIC

PUBLIC :

Tout adhérent, militant ou exécutif de syndicat.

OBJECTIF :

Acquérir une technique de prise de notes permettant de rester actif dans le débat ou l'animation. Optimiser la tenue des réunions de structures CFDT. Identifier les bonnes pratiques autour et pendant les réunions OS/employeurs.

CONTENU :

- La présentation et la pratique d'une méthode alternative de prise de notes.
- Notions sur la communication et la dynamique de groupe.
- Organisation concrète à mettre en place pour les réunions de structures CFDT.
- La mise en place d'un mode opératoire global autour des réunions avec les employeurs.

ACCIDENT DU TRAVAIL - MALADIE PROFESSIONNELLE

1

OUTILS
SYNDICAUX



3 JOURS
Du 19 au 21 mai

9H00-17H00



INTERNAT
POSSIBLE



TOUT PUBLIC

PUBLIC :

Tous militants, et plus particulièrement les élus d'entreprise ou d'établissement, ayant une formation ou une pratique CSSCT, Les assesseurs des pôles sociaux.

OBJECTIF :

Identifier ce qu'est un accident du travail et une maladie professionnelle
Accompagner les victimes d'AT/MP dans leurs démarches de reconnaissance et les aider à se réintégrer dans l'entreprise.
Agir collectivement dans l'entreprise pour prévenir les AT/MP

CONTENU :

- Au cours de cette session, nous aborderons l'aspect juridique des AT/MP, comment les analyser par : l'enquête, comment les déclarer.
- Nous repérerons les acteurs et les organismes concernés et nous verrons comment accompagner le(a) salarié (e) dans son retour à l'emploi.
- Nous verrons également, l'importance du DUERP dans la prévention des AT/MP

CSE FORMATION DE BASE

2

MILITANTS
ET
REPRESENTANTS



3 JOURS

Du 04 au 06 mars

Du 9 au 11 juin

Du 06 au 08 octobre

9H00-17H00



INTERNAT
POSSIBLE



MILITANTS

PUBLIC :

Cette formation s'adresse aux nouveaux élus du Comité Social d'Entreprise. C'est une formation de base pour ce mandat.

OBJECTIF :

Exercer son mandat d'élu(e) CFDT au sein du CSE, être acteur du dialogue social dans le cadre du fonctionnement et de la mise en œuvre de l'instance CSE.

Développer des pratiques syndicales collectives et démocratiques porteuses de l'expression collective des salarié(e)s en produisant un dialogue social de qualité tout en respectant les valeurs CFDT.

CONTENU :

- La formation doit permettre aux élus CSE de se situer dans un collectif syndical qu'est la section syndicale d'entreprise CFDT.
- Elle aborde le fonctionnement collectif du CSE, les attributions et les missions dévolues au CSE ainsi que le rôle des élus dans leur différentes fonctions.

CSE - SANTÉ SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

2

MILITANTS
ET
REPRESENTANTS



3 JOURS

Du 01 au 03 avril

Du 22 au 25
septembre

9H00-17H00



INTERNAT
POSSIBLE



MILITANTS

PUBLIC :

Cette formation s'adresse aux nouveaux élus au Comité Social d'Entreprise. Formation Santé Sécurité et Conditions de Travail.

OBJECTIF :

La formation doit permettre aux élus d'appréhender le rôle et les missions du CSE en matière de santé au travail, de mettre en place une commission SSCT. Ils devront porter les revendications CFDT sur le sujet collectivement, avec les autres membres du CSE, mais aussi avec les adhérents et les salariés.

CONTENU :

S'approprier un fonctionnement du CSE et des moyens d'actions efficents pour mener les missions en matière de santé sécurité et conditions de travail.

Acquérir des méthodes pour analyser et agir sur les risques professionnels et les conditions de travail.

Maîtriser la démarche de prévention.

DÉLÉGUÉ SYNDICAL ET SECRÉTAIRE DE SECTION SYNDICALE

2

MILITANTS
ET
REPRESENTANTS



3 JOURS

Du 17 au 19 mars
Du 17 au 19 novembre

9H00-17H00



INTERNAT
POSSIBLE



MILITANTS

PUBLIC :

Cette formation s'adresse aux nouveaux et futurs délégués syndicaux ou aux secrétaires de sections syndicales.

OBJECTIF :

Appréhender le rôle, la mission du DS (ou RSS) et du secrétaire de section CFDT
S'étendre sur la notion de mandatement.

Anticiper l'avenir économique et social d'une entreprise, d'un établissement ou d'une administration.

Organiser les revendications en s'inspirant de la politique générale de la CFDT.

CONTENU :

- Connaissance de l'organisation. Les valeurs, l'identité de la CFDT et son fonctionnement.
- Connaissance de la législation sociale : Code du travail, conventions collectives, accords de branche.
- Le droit à la négociation collective.

TRAVAIL - SANTE - ENVIRONNEMENT

3

**MILITANTS ET
RESPONSABLES**



2 JOURS

Du 9 au 10 mars

9H00 - 17H00

FORMATION IRT



**INTERNAL
POSSIBLE**



MILITANTS

PUBLIC :

Cette formation s'adresse aux militants professionnels et interprofessionnels en charge de cette thématique syndicale.

OBJECTIF :

Répondre aux défis de la transition écologique pour les représentants du personnel

CONTENU :

Saisir les enjeux de la transition écologique, leur déclinaison dans l'entreprise et leurs impacts dans le monde du travail.

- Comprendre pourquoi et en quoi les travailleurs sont concernés par les problématiques environnementales
- Avoir des clés pour envisager des actions dans l'entreprise
- Cerner la place de l'environnement dans le dialogue social (rôle du CSE – des syndicats)
- Décrypter L'ANI du 11 avril 2023

REPÈRES POUR LES RESPONSABLES DE DEMAIN

3

MILITANTS
ET RESPONSABLES



3+3+1 JOURS

Dates à venir

9H00-17H00



INTERNAT
POSSIBLE



MILITANTS

PUBLIC :

Militant en responsabilité actuelle ou future
Cycle de formation de 11 jours répartis sur 18 mois.

OBJECTIF :

« Etre responsable » CFDT
Des repères pour les responsables de demain, accompagnés pour créer une dynamique.

Le militant doit s'engager sur un cycle de formation en plusieurs sessions de 2 à 3 jours. 11 jours au total répartis sur 18 mois.

CONTENU :

- Améliorer la prise de responsabilité des femmes, des jeunes et des personnes issues de la diversité.
- Anticiper les départs et le renouvellement
Accompagner la montée en compétences des futurs responsables.
- Identifier les responsabilités dans l'organisation.
- Prendre conscience des responsabilités de chacun dans le travail collectif pour déterminer les besoins de renouvellement

...

VIOLENCE, STRESS, HARCÈLEMENT ET DISCRIMINATION

3

MILITANTS
ET
RESPONSABLES



3 JOURS

Du 26 au 28 janvier

Du 01 au 3 juin

Du 28 au 30
septembre

IRT
9H00-17H00



INTERNAT
POSSIBLE



MILITANTS

PUBLIC :

Tous militants (Responsables de section, élus CSE, membres CHSCT du public...).

OBJECTIF :

Comprendre les maux, trouver des remèdes. Connaître les évolutions des entreprises contemporaines produisant les « Maux ».

Savoir reconnaître et analyser les situations de violences, de harcèlement et de stress. Distinguer exercice du pouvoir hiérarchique, conflit des logiques et harcèlement. Identifier les comportements à risques.

CONTENU :

Il sera abordé notamment les textes réglementaires et la jurisprudence en cours, les éléments de distinction entre stress et harcèlement, entre stress et souffrance au travail et les indicateurs de « mal-être » afin d'initier la mise en œuvre d'une démarche collective.

DROIT DU TRAVAIL DANS L'ACTIONSYNDICALE

3

MILITANTS
ET
RESPONSABLES



3 JOURS

Du 9 au 11 février
Du 05 au 07 octobre
IRT

9H00-17H00



INTERNAT
POSSIBLE



MILITANTS

PUBLIC :

Tout militants ou d'une section syndicale.

OBJECTIF :

Acquérir des notions juridiques élémentaires afin de répondre aux questions que se posent les salariés sur le droit du travail.

CONTENU :

- Les sources de droit dans le secteur Privé.
- Historique de la négociation collective.
- Le conflit des logiques.
- La relation individuelle de travail (le contrat de travail,
- Le pouvoir disciplinaire de l'employeur, la suspension et la rupture du contrat de travail).
- Les rapports collectifs de travail (les représentants du personnel, la révision et la dénonciation des accords collectifs).

LA NEGOCIATION

3

MILITANTS
ET
RESPONSABLES



3 JOURS

Du 24 au 26 mars

Du 14 au 16 octobre

9H00-17H00



INTERNAT
POSSIBLE



MILITANTS

PUBLIC :

Tout militant syndical amené à négocier au nom de la CFDT. En cela, ce stage convient aux délégués syndicaux du secteur privé ET aux militants du public.

Attention : la formation n'aborde pas de thèmes de négociation en particulier (ce n'est pas l'objet), mais est plutôt axée sur l'activité et la posture de négociateur.

Elle peut-être enrichie par le stage « Les techniques de l'engagement » et aussi « Expression orale ».

OBJECTIF :

Armer au mieux les militants amenés à faire vivre le dialogue social, en les dotant d'outils, de méthodes et de conseils, pour négocier au nom de la CFDT.

CONTENU :

- Caractériser les enjeux de la négociation
- Préparer efficacement la négociation
- Agir en négociateur avec stratégie
- S'entraîner à négocier en vue de conclure un accord
- Appréhender la psychologie du négociateur pour gérer la relation

COMMUNICATION PERSUASIVE ET D'ENGAGEMENT IRT

3

MILITANTS
ET
RESPONSABLES



3 JOURS

Du 04 au 06 mai
Du 01 au 03 décembre
IRT

9H00-17H00



INTERNAT
POSSIBLE



MILITANTS

PUBLIC :

Cette formation s'adresse en priorité aux militants confirmés. Secrétaires de syndicat ou exécutifs de structure.

OBJECTIF :

Former les militants sur ces techniques régulièrement utilisées via des stratégies de négociation, de management ou de manipulation. Ces concepts font souvent l'œuvre d'utilisation malhonnête. Prendre connaissance de leur existence permet de s'en protéger.

CONTENU :

- Présentation des principes de l'engagement et des techniques de soumission librement consentie.
- Succession d'ateliers pratiques visant à maîtriser l'utilisation de des techniques de l'engagement dans plusieurs domaines de l'action syndicale.

GESTION DES CONFLITS AU TRAVAIL

3

MILITANTS
ET
RESPONSABLES



2 JOURS

Du 27 au 28 avril
Du 09 au 10
novembre
IRT

9H00-17H00



INTERNAT
POSSIBLE



MILITANTS

PUBLIC :

Cette formation s'adresse aux élus, militants, et responsables de structures professionnelles et interprofessionnelles.

OBJECTIF :

- Pourquoi des conflits ? Pourquoi les gérer ?
- Analyse des mécanismes et comportements des conduites agressives et violentes.
- Adopter une démarche de résolution de problèmes.
- Prévenir les conflits

CONTENU :

Il est préférable de gérer les conflits plutôt que de les ignorer, de les minimiser, de les laisser traîner. Dans le cadre du travail il est possible de les traiter de façon constructive.



MON CURSUS DE FORMATION JURIDIQUE

CONSEILLER
PRUD'HOMMES

DEFENSEUR
SYNDICAL

CONSEILLER
DU SALARIÉ



Rôle du mandaté juridique

Comme le précise le Code du Travail, le conseil de prud'hommes est compétent pour tous les litiges intervenants entre un employeur et un salarié à l'occasion d'un contrat de travail, ou à l'occasion du travail.

Ainsi, le champ d'intervention du conseiller prud'homme est très vaste : il peut avoir à concilier ou juger des dossiers de contestations de licenciement personnel, économique, de démission. Il peut aussi avoir à traiter tous les litiges pouvant porter sur les salaires : non-paiement du salaire, non-paiement d'une prime... Ou encore les litiges portant sur le temps de travail, tels que par exemple le non-paiement des heures supplémentaires. Il peut également être amené à traiter des situations de harcèlement moral ou de discrimination ...

Missions du mandaté juridique

Vous bénéficiez d'une autorisation d'absence pour les besoins de votre formation. L'employeur ne peut pas vous la refuser.

Durant cette absence, vos droits concernant votre rémunération, la détermination des congés payés, votre ancienneté, votre couverture sociale sont intégralement maintenus.

À votre retour dans l'entreprise, vous devez remettre à votre employeur une attestation de présence à la formation.

Il faut faire la demande à votre employeur par lettre recommandée avec avis de réception.

La lettre doit parvenir à votre employeur : Au moins 30 jours à l'avance en cas de durée d'absence égale ou supérieure à 3 journées de travail consécutives. Ou au moins 15 jours à l'avance en cas de durée d'absence inférieure à 3 journées de travail consécutives

Si vous êtes nouveau conseiller et que vous n'avez jamais exercé de mandat prud'homal, vous bénéficiez d'une formation de 5 jours.

Cette formation est organisée par l'École nationale de la magistrature.



Missions du mandaté juridique

Rôle du mandaté juridique

LE DEFENSEUR SYNDICAL est un salarié autorisé à assister ou représenter un autre salarié engagé dans une procédure contentieuse (conseil de prud'hommes, cour d'appel). Le défenseur est soumis à diverses obligations. Il bénéficie de droits et garanties

Le défenseur syndical (d'un établissement de plus de 11 salariés) dispose du temps nécessaire à l'exercice de ses fonctions, dans la limite légale de 10 heures par mois.

Pour un Défenseur syndical d'un établissement de moins de 11 salariés) Aucun crédit d'heures légal n'est imposé à l'employeur. En l'absence de dispositions conventionnelles : Convention collective, accord collectif, accord de branche, d'entreprise ou d'établissement applicables en droit du travail. Elles fixent les obligations et les droits de l'employeur et du salarié., le salarié se met d'accord avec l'employeur pour bénéficier d'heures d'absence.

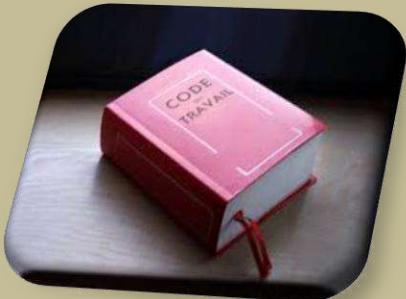
Les absences du défenseur syndical liées à ses activités sont rémunérées par l'employeur, sans diminution de salaire.

Le défenseur syndical bénéficie du statut de salarié protégé: Salarié investi d'un mandat syndical ou représentant du personnel bénéficiant de mesures particulières en cas de licenciement. L'inspection du travail doit donner son accord en cas de licenciement d'un membre du comité économique et social (CSE), d'un délégué syndical, d'un délégué du personnel ou d'un conseiller prud'homal..

Le défenseur syndical intervient obligatoirement à titre gratuit (sous peine d'être radié de la liste des défenseurs syndicaux sur laquelle il est inscrit).

Obligation d'exercer

Le défenseur syndical qui n'exerce pas ses missions pendant 1 an est retiré d'office de la liste des défenseurs syndicaux.





Rôle du mandaté juridique

Dans les petites entreprises dépourvues d'instance représentative du personnel, le conseiller du salarié est souvent le seul recours des salariés pour être assisté face à leur employeur lors d'un entretien de licenciement. Il peut aussi être appelé dans le cadre d'une rupture conventionnelle, à condition que l'entreprise soit dépourvue de comité d'entreprise, de délégués du personnel et de délégués syndicaux.



Missions du mandaté juridique

Le conseiller bénéficie des garanties suivantes pour accomplir sa mission :

Maintien de sa rémunération pendant ses heures de travail pour exercer sa mission
 Protection spéciale contre le licenciement en tant que salarié protégé
 Autorisations d'absence pour se former à sa mission
 Crédit de 15 heures maximum par mois pour l'exercice de sa mission (s'il travaille dans une entreprise d'au moins 11 salariés)
 Remboursement de ses frais de déplacement (transports et frais de repas)
 Indemnité forfaitaire annuelle s'il réalise au moins 4 interventions sur l'année



FORMATIONS JURIDIQUES EN FONCTION DU MANDAT

CONSEILLER DE PRUD'HOMMES

- ❖ Mandat du Futur conseiller prud'homme
- ❖ Panorama des sujets traités par les conseils de prud'hommes
- ❖ Le conseiller prud'hommes CFDT en bureau de conciliation et d'orientation
- ❖ Le raisonnement juridique et la rédaction de décisions
- ❖ Les référés
- ❖ Présidence une audience, une section, un conseil
- ❖ Les incidents d'audience
- ❖ Le licenciement et les autres ruptures du contrat de travail
- ❖ Les formes particulières de travail : Intérim, CDD et temps partiel
- ❖ La question de la preuve
- ❖ Le licenciement économique
- ❖ Harcèlement moral et discrimination
- ❖ La modification du contrat de travail
- ❖ La santé au travail
- ❖ Les clauses du contrat de travail

DEFENSEUR SYNDICAL

- ❖ Mandat du Défenseur syndical en 2 session
- ❖ Le licenciement et les autres ruptures du contrat de travail
- ❖ Le raisonnement juridique et la rédaction de décisions
- ❖ Les formes particulières de travail : Intérim, CDD et temps partiel
- ❖ La question de la preuve
- ❖ Le licenciement économique
- ❖ Harcèlement moral et discrimination
- ❖ La modification du contrat de travail
- ❖ La santé au travail
- ❖ Les clauses du contrat de travail
- ❖ La durée du travail et les congés

ASSESSEUR Pole Social

- ❖ Mandat d'assesseur Pôle Social (formation personnalisée)
- ❖ La santé au travail
- ❖ Accident du travail et Maladie Professionnelle
- ❖ Le licenciement et les autres ruptures du contrat de travail

CONSEILLER DU SALARIE

- ❖ Mandat du conseiller du salarié
- ❖ Le licenciement et les autres ruptures du contrat de travail
- ❖ Le raisonnement juridique et la rédaction de décisions
- ❖ Les formes particulières de travail : Intérim, CDD et temps partiel
- ❖ La durée du travail et les congés
- ❖ Le licenciement économique
- ❖ Harcèlement moral et discrimination
- ❖ La modification du contrat de travail
- ❖ Les clauses du contrat de travail



S'ajoutent à ces modules de formations juridiques URI PACA, des journées de formation complémentaire (1 jour) à thèmes, webinaires sur des sujets d'actualités juridiques, et un rassemblement juridiques annuel CFDT PACA animés par la commission juridique régionale et le réseau d'Avocats AVEC.

FORMATIONS DÉCENTRALISÉES DANS LES DÉPARTEMENTS

En plus des formations juridiques et afin d'être le plus réactif possible et à votre écoute permanente, nous proposons des sessions de formations de proximité au fur et à mesure de vos besoins, de vos demandes et de vos disponibilités.

Pour plus informations, n'hésitez pas à contacter les responsables de formations respectifs des Unions Départementales ainsi que l'équipe régionale URI PACA.

POUR LES NOUVEAUX ADHÉRENTS



Une formations d'accueil existent pour les adhérents CFDT.

Bienvenue à la CFDT : 1 jour

L'objectif de ces formations est de donner des repères et du sens à nos pratiques CFDT aux nouveaux adhérents.

Contenu :

Connaître les structures et valeurs de la CFDT.
Identifier les fonctions et tâches du syndicat, de la section.
Savoir se positionner en tant qu'adhérent.

Ces formations sont organisées par les Unions Départementales en fonction des demandes des syndicats.

Agir à la CFDT

POUR LES NOUVEAUX ADHÉRENTS

Avoir des adhérents CFDT qui franchissent le pas vers le militantisme et qui s'impliquent dans différentes instances (mandats d'entreprise, administration, instances paritaires et structures CFDT), dans le respect des valeurs des structures et du fonctionnement de la CFDT,

Cette formation devra être complémentaire à la formation de base **« Bienvenue à la CFDT »**

Celle-ci est organisée par les Unions Départementales en fonction des demandes des syndicats.

Agir à la CFDT: 3 jours

A l'issue de la formation, le stagiaire devra être en capacité :

- D'approfondir la structuration de la CFDT
- De pouvoir définir ce qu'est la démocratie à la CFDT
- De comprendre, l'organisation et les enjeux d'un congrès CFDT (syndicats, FD,URI, confédération)
- D'avoir un éclairage sur les positions et négociations de la CFDT
- De connaître les différents mandats syndicaux en entreprise, administration, dans les instances paritaires et les structures CFDT
- D'appréhender les différentes méthodes d'actions de développement
- De s'approprier les différents outils confédéraux : le site CFDT, l'espace adhérent, l'ARC...
- De participer activement à la vie d'une section syndicale



Concevoir un tract avec « MA CREA CFDT »

Public:

Une formation d'une journée à destination des militants d'entreprises ou interprofessionnels, du secteur privé ou public, qui ont à communiquer par voie de tracts au nom de la CFDT.

Objectif:



Permettre aux chargés de communication CFDT de rédiger des tracts percutants et esthétiques en adoptant les techniques de rédaction à mettre en œuvre et en maîtrisant l'outil en ligne « ma crea » dont s'est doté la CFDT.

Contenu:

- Adopter les règles rédactionnelles du tract syndical
- S'approprier le logiciel « MACREA CFDT »

Adhérent CFDT, bientôt à la retraite

Salarié puis retraité. Et toujours à la CFDT !

Public:

Une formation de deux jours à destination des militants d'entreprises ou interprofessionnels, du secteur privé ou public, les adhérents retraités étaient auparavant des militants actifs, mais avant tout adhérents et au fait des valeurs et des orientations de la CFDT.

Objectif:

Se situer avec la CFDT comme acteur de la société pendant sa retraite.



Contenu:

- Développer l'envie de rester adhérent à la CFDT après une vie au travail
- Proposer un service d'aide à la préparation de sa retraite aux adhérents en fin de carrière.

Bienvenue à la CFDT Retraités

Cette formation s'adresse aux nouveaux adhérents de la CFDT Retraités.!

Public:

Une formation de deux jours à destination de futures retraités. La formation « Bienvenue à la CFDT Retraités », outil au service du développement et du renouvellement des équipes, les adhérents intéressés par un engagement dans la vie de la CFDT, ou souhaitant s'informer sur les possibilités de s'investir, prennent leur place dans la CFDT Retraités.

Objectif:

- Permettre aux adhérent.es d'exprimer leurs attentes par rapport à la CFDT Retraités
- Découvrir le syndicalisme CFDT et le syndicalisme CFDT Retraités
- Développer et valoriser la notion de service à l'adhérent
- Découvrir l'histoire de notre Organisation, ses valeurs, ses principales revendications

Contenu:

- Connaître et comprendre le fonctionnement et l'organisation de la CFDT et de la CFDT Retraités et leurs liens;
- Appréhender la place de l'UTR dans l'Organisation, son rôle, ses missions, son fonctionnement
- Identifier et accompagner les adhérent.es intéressé.es par un engagement dans la vie de la CFDT, ou souhaitant s'informer sur les possibilités de s'investir.

FORMATION CSE – SSCT 3 jours

COMMUNICATION NUMERIQUE

LE REFERENT VSST

Protocole d'accord préélectoral 1 jour



J'OUVRE MON ESPACE ADHERENT



ETAPE - 1 SE CONNECTER À L'ESPACE ADHÉRENT

Cfdt:

PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR

SENSE EN POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Newsletter



Espace Adhérents



POURQUOI ADHÉRER ?



ADHÉREZ EN LIGNE



BOURGEOIS ADHÉREZ



ADHÉREZ EN LIGNE



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

POURQUOI ADHÉRER ?

ADHÉREZ EN LIGNE

SE CONNECTER

[J'ai perdu mon mot de passe](#)

[SE CONNECTER À L'ESPACE ADHÉRENT](#)

JE M'IDENTIFIÉ POUR LA PREMIÈRE FOIS SUR LE PORTAIL CFDT.FR.

Depuis votre espace adhérent, vous pouvez :

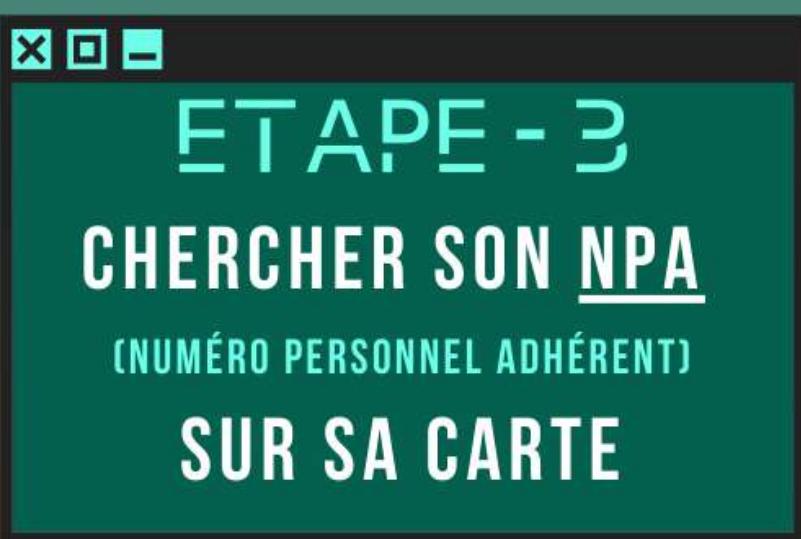
- Modifier vos données personnelles
- Télécharger vos attestations fiscales
- Contacter votre syndicat
- Accéder à vos services

[Activer votre compte CFDT](#)



ÉTAPE - 2
ACTIVER MON COMPTE
POUR LA PREMIÈRE FOIS

БОНУ ГА ЪВЕМІЄВЕ ЁОІС
АСЛІДЕВ НОІ СОМІЛ



ACTIVER MON COMPTE

1

.....

2

.....

3

Veuillez saisir votre **numéro personnel d'adhérent CFDT**

Numéro personnel d'adhérent (NPA)



Valider

(AN) (nominatif) (nom de famille)



ETAPE - 4

SÉLECTIONNER L'UNE DES 3 PROPOSITIONS

ACTIVER MON COMPTE

1

.....

2

.....

3

Veuillez confirmer une adresse de courrier électronique ou un numéro de téléphone portable.

- julxx907@hotmail.fr
- 06 xx xx xx 72
- Aucune information ne convient

Suivant

INVERS

- Aucune information ne convient
- 06 xx xx xx 72
- julxx907@hotmail.fr

Cfdt:

PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR

STRATEGIE POUR L'AVENIR
A2P POUR TOUS



MA FORMATION EN UN CLIC



The screenshot shows the homepage of the MaFormation Cfdt website. At the top, a large banner reads "MaFormation Cfdt: en 1 clic!" with a woman sitting on a sofa using a laptop. The main text on the right says "BIENVENUE sur votre nouvelle plateforme multimodale d'e-learning, intégralement dédiée à la formation CFDT !". Below this, a section titled "DÉVELOPPER MES COMPÉTENCES" features the text "Trouver la formation idéale !". A search bar and a "Rechercher" button are at the top right. Below the search bar are six icons representing different training categories: COMMUNICATION, ÉLUS D'ENTREPRISE, FORMATION JURIDIQUE, FORMATIONS DES RESPONSABLES, ÊTRE ACTEUR CFDT, and THÉMATIQUES REVENDICATIVES.

Tout adhérent CFDT dispose d'un droit à la formation syndicale la plateforme multimodale vous propose des modules en e-learning, intégralement dédiés à la formation CFDT, en présentiel, en classe virtuelle ou en format mixte (présentiel + distanciel). Selon votre niveau d'engagement au sein de notre organisation et selon vos vœux, nous vous offrons la possibilité de monter en compétences dans de bonnes conditions, grâce aux formations de votre fédération ou de votre union régionale. Vous pourrez aussi accéder à des formations en libre-service, sans inscription préalable. Ma Formation CFDT en 1 clic sera régulièrement mise à jour avec de nouveaux modules, aussi n'hésitez pas à vous reconnecter souvent ! Sur votre espace adhérent.

MODÈLE DE LETTRE DEMANDE DE FORMATION PRIVÉ

Nom et prénom du salarié

Adresse personnelle

Code Postal et Ville

Entreprise / Etablissement
Madame / Monsieur XXXX
Adresse de l'entreprise Code
Postal et Ville

A Lieu....., le
Date..../..../20...

OBJET :Demande de Congé Formation Economique, Sociale, Environnementale et Syndicale

*(à communiquer par le salarié 30 jours avant le début de la formation
– art.R.2145-4 du code du travail)*

Demande de Congé Formation Economique, Sociale, Environnementale et
Syndicale

Nom Prénom : Nom de l'Entreprise :

Adresse : Adresse :

à Marseille ,

le

Monsieur le Président, madame la directrice....

Conformément aux articles L 2145-5 à L 2145-13 et R 2145-3 à 8 du Code du travail, je vous
demande l'autorisation de m'absenter du au
..... pour suivre une action de formation d'une durée de
.....

jours au titre du CFESES.

Ce stage est organisé par LA CFDT PACA – 16 – 18 Bd de Paris – 13003 Marseille.

Cet organisme est habilité au titre des articles L.2145-2 et L.2145-5 par délégation de l'ICEFS
– CFDT

Je vous prie d'agrérer, madame, monsieur,, l'expression de mes salutations
distinguées.

Signatures:

MODÈLE DE LETTRE

DEMANDE DE FORMATION

F.PUBLIQUE

Nom et prénom du salarié

Adresse personnelle

Code Postal et Ville

Entreprise / Etablissement
Madame / Monsieur XXXX
Adresse de l'entreprise Code
Postal et Ville

A Lieu....., le
Date..../..../20...

OBJET :Demande de Congé Formation Economique, Sociale, Environnementale et Syndicale

*(à communiquer par le salarié 30 jours avant le début de la formation
– art.R.2145-4 du code du travail)*

Demande de Congé Formation Economique, Sociale, Environnementale et Syndicale

Nom Prénom : Nom de l'Entreprise :

Adresse : Adresse :

à Marseille ,

le

Au Chef de service, autorité territoriale, autorité hospitalière

Objet : demande de congé pour formation syndicale

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'octroi d'un congé pour formation syndicale conformément au décret n° 84-474 du 15 juin 1984 (décret n°85-552 du 22 mai 1985 pour la fonction publique territoriale ; décret n°88-676 du 6 mai 1988 pour la fonction publique hospitalière) pour participer à une session de formation du au

..... organisée par l'URI CFDT PACA, 16-18 Bd de Paris, 13003 Marseille, organisme habilité par l'Institut Confédéral d'Etudes et de Formation Syndicales de la CFDT à dispenser des formations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

Date,

Signature

LES DEMARCHES AUPRÈS DE L'EMPLOYEUR - PRIVÉ

PARTIR EN FORMATION EST UN DROIT...

Ce droit est régi par le Code du Travail pour les salariés du Secteur Privé.

Le droit à la formation pour le secteur privé est **le Congé de Formation économique, sociale ,environnementale et syndicale ou CFESES** conformément aux articles L 3142-7 à 13, L 2145-1 et R 3142-1 du Code du Travail.

Le **CFESES** est un droit globalisé. Un arrêté ministériel fixe, en fonction de la taille de l'établissement, le quota de jours de formation qui peuvent être pris au cours de l'année civile au **CFESES**.

Le droit fixe également le nombre maximum de jours que chaque salarié peut prendre au titre du **CFESES** :

- 12 jours par an pour les salariés
- 18 jours pour les animateurs de formation ou les responsables syndicaux.

Les élus sont prioritaires pour l'utilisation du **CFESES**.

La demande de départ en congé doit être effectuée par écrit au moins 30 jours avant le début du congé. Elle doit préciser :

- la date et la durée de l'absence
- le nom de l'organisme responsable du stage

La demande est considérée comme acceptée si l'employeur n'a pas répondu dans un délai de 8 jours. Il peut cependant refuser le départ, si 2% de l'effectif est déjà en congé **CFESES**. Pour les entreprises de moins de 25 salariés, un seul départ est possible ; Pour celles dont l'effectif est compris entre 25 et 99 salariés, il ne peut pas y avoir plus de 2 départs simultanés en **CFESES** et 2% de l'effectif pour les entreprises de plus de 100 salariés.

Les refus d'autorisation de départ en **CFESES** pour d'autres raisons doivent être motivés (Art.L 3142-13 et R 3142-4) et avoir reçu l'avis conforme du Comité Social Economique.

Le **CFESES** peut être fractionné en plusieurs fois, ainsi qu'en demi-journées.

La formation doit être suivie dans un organisme habilité ,le choix de l'organisme revient au militant.

LES DEMARCHES AUPRÈS DE L'EMPLOYEUR – PUBLIC (1)

PARTIR EN FORMATION EST UN DROIT...

De quoi s'agit-il ?

L'agent public en activité (voir les fiches qui y sont consacrées) a droit à un congé pour formation syndicale durant lequel sa rémunération est maintenue. Ce congé permet d'acquérir des connaissances économiques, sociales ou syndicales, dans le but d'exercer des responsabilités syndicales.

Qui est concerné ?

Tous les agents publics de l'ensemble de la Fonction Publique.

Quelle durée ?

Le congé est d'une durée maximale de 12 jours ouvrables par an

Quelles formalités à remplir ?

Elles sont au nombre de 2 :

- D'une part, s'agissant de la demande, elle doit être faite par écrit au chef de service au moins 1 mois à l'avance. À défaut de réponse expresse au plus tard le 15e jour qui précède le début du stage ou de la session, le congé est réputé accordé.
- D'autre part, à la fin du stage ou de la session, le centre ou l'institut délivre à chaque agent une attestation constatant l'assiduité. L'intéressé remet cette attestation au chef de service au moment de la reprise des fonctions.

SUITE PAGE 50

LES DEMARCHES AUPRÈS DE L'EMPLOYEUR – PUBLIC (2)

PARTIR EN FORMATION EST UN DROIT...

Quelles conditions d'octroi ?

1. D'une part, le congé ne peut être accordé que pour effectuer un stage ou suivre une session dans l'un des centres ou instituts qui figurent sur la liste fixée :

- Pour la **fonction publique de l'État**, à l'article 1 de l'arrêté du 29 décembre 1999 fixant la liste des centres et instituts dont les stages ou les sessions ouvrent droit au congé pour formation syndicale des agents de la fonction publique de l'État ;

- Pour la **fonction publique territoriale**, à l'article 1 de l'arrêté du 9 février 1998 fixant la liste

des centres et instituts dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour formation syndicale des agents de la fonction publique territoriale ;

- Pour la **fonction publique hospitalière**, à l'article 1 de l'arrêté du 28 décembre 1998 fixant la liste des centres et instituts dont les stages ou sessions ouvrent droit pour l'année 1999, en faveur des agents des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier

1986, au congé pour formation syndicale.

Attention : le quota annuel de bénéficiaires du congé est limité à 5% de l'effectif réel de l'administration, du service, de la collectivité ou de l'établissement de l'agent.

2. D'autre part, le bénéfice du congé ne peut être refusé que si les nécessités du fonctionnement du service s'y opposent.

**La formation doit être suivie dans un organisme habilité
le choix de l'organisme revient au militant.**

MODALITÉS PRATIQUES POUR VENIR EN FORMATION

POUR VOUS S'INSCRIRE ...

Pensez à respecter strictement la procédure. Envoyer la demande à votre employeur **au moins un mois** avant la date de la session de formation dans tous les cas (Public et Privé)

REGLES DE FONCTIONNEMENT

Prise en compte de l'inscription après validation de la structure syndicale et réception du règlement à la fin de la formation pour les formations payantes à la charge de celle-ci.

Dans le cadre des évolutions législatives relatives à la formation professionnelle continue, à l'emploi et à la démocratie sociale, et plus spécifiquement au Congé de Formation Economique et Social (CFESES), dispositions instaurées par la loi n° 2017-994 du 17 août 2015 sur l'aspect du maintien du salaire (subrogation) pour toute personne participant à une formation dans le cadre du CFESES.

Ordonnance n° 2017-1386 du 22 septembre 2017 relative à la nouvelle organisation du dialogue social et économique dans l'entreprise qui institue le maintien de salaire à tout salarié participant à une formation dans le cadre du CFESES sur demande d'une organisation syndicale.

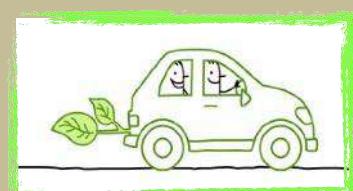
Les frais de déplacements seront remboursés à 0,32€ quel que soit la durée du stage + frais d'autoroute sur présentation des justificatifs originaux.

SUR PLACE

Conservez vos justificatifs de transport

Pensez à conserver un double de vos courriers.

Pensez à la planète, privilégiez le covoiturage.



S'INSCRIRE EN FORMATION COMPTE À REBOURS

J-60

Lancement du stage par courrier auprès de toutes les structures de la région.

Ce courrier comprend une fiche de présentation de la formation (contenu pédagogique, modalités pratiques et entre autre date limite d'arrivée des demandes) ainsi que la fiche d'inscription.

Si vous avez repéré un stage qui vous intéresse et vous n'avez pas connaissance du lancement de la formation, renseignez-vous auprès de votre syndicat, de votre UD ou directement à l'URI pour vérifier que ce stage est bien maintenu et ainsi obtenir la fiche d'inscription.

Télécharger cette fiche sur : <https://paca.cfdt.fr> onglet **FORMATION**

ENTRE J-60 ET J-30

En accord et avec votre syndicat, vous remplissez lisiblement et en majuscules, la fiche d'inscription du stage.

Le syndicat valide votre demande en y mettant son cachet syndical et en réglant un droit forfaitaire d'inscription. (17,00 Euros/jour).

Validé par votre employeur en réceptionnant votre demande.

(**Modèles** sur le site de l'URI PACA) <https://paca.cfdt.fr> onglet **FORMATION**

Attention : nous insistons sur le respect de la procédure d'inscription. Seules les demandes faites dans les formes pourront être acceptées.

J-15

Vous recevez une convocation et tous les renseignements pratiques concernant le déroulement de la formation (horaires, plan d'accès....).

Si votre candidature n'a pu être prise en compte à cause du nombre trop élevé de candidats, vous êtes aussi prévenus par mail.

JOUR J

Début de la formation . Respectez les horaires indiqués !

CONVENTION DE FORMATION

DEMANDE DE FORMATION

Numéro de déclaration d'existence
auprès de la préfecture de la région PACA
N° 93131074113
N° SIRET : 440 708 055 00015

CONVENTION DE FORMATION CSE

Entre les soussignés :

1. L'UNION REGIONALE CFDT organisme dûment habilité à dispenser de la formation sous l'égide de l'ICEFS CFDT, siège au 16-18 Bd de Paris – 13003 Marseille.

1. L'Entreprise

Adresse Facturation

Représentée par

Est conclue la convention suivante, en application des dispositions des Article L. 2315-63 du code du travail du Code du travail.

Qui a droit à cette formation ?

Dans les entreprises entre d'au moins cinquante salariés, les membres titulaires du comité social et économique élus pour la première fois bénéficient d'un stage de formation économique d'une durée maximale de cinq jours.

(Article L. 2315-63 du code du travail)

Article 1 : Objet de la convention

L'URI PACA organisera l'action de formation suivante :

- Rôle et missions des membres du **CSE économique**

-

- dates : **3 jours**

lieu :

Article 2 : Effectif formé : (Nombre de stagiaires)

L'AFETE accueillera les personnes suivantes :

Article 3 : Le financement de la formation est pris en charge par le comité social et économique. Art L.2315-63

* Coût pédagogique : 419€ par jour X 3 jours X Stagiaires = € TTC

* Hébergement 80€ par jour x 2 jours

* ou 3 jours si arrivé la veille X..... Stagiaires = € TTC

* Repas 18€ par repas x 3 jours X..... Stagiaires=..... € TTC

.....

Soit un total de = € TTC

* la prise en charge est de 5 jours pour les entreprises entre 11 et d'au moins 50 salariés

Article 4 : Modalités de règlement

Le paiement sera dû à réception de la facture, par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de l'AFETE

Fait en double exemplaire, à....., le

Pour l'entreprise
(Nom et qualité du signataire)

Pour l'organisme
N,pentcheff

Partenaires CFDT PACA



**Assurons
un monde
plus ouvert**



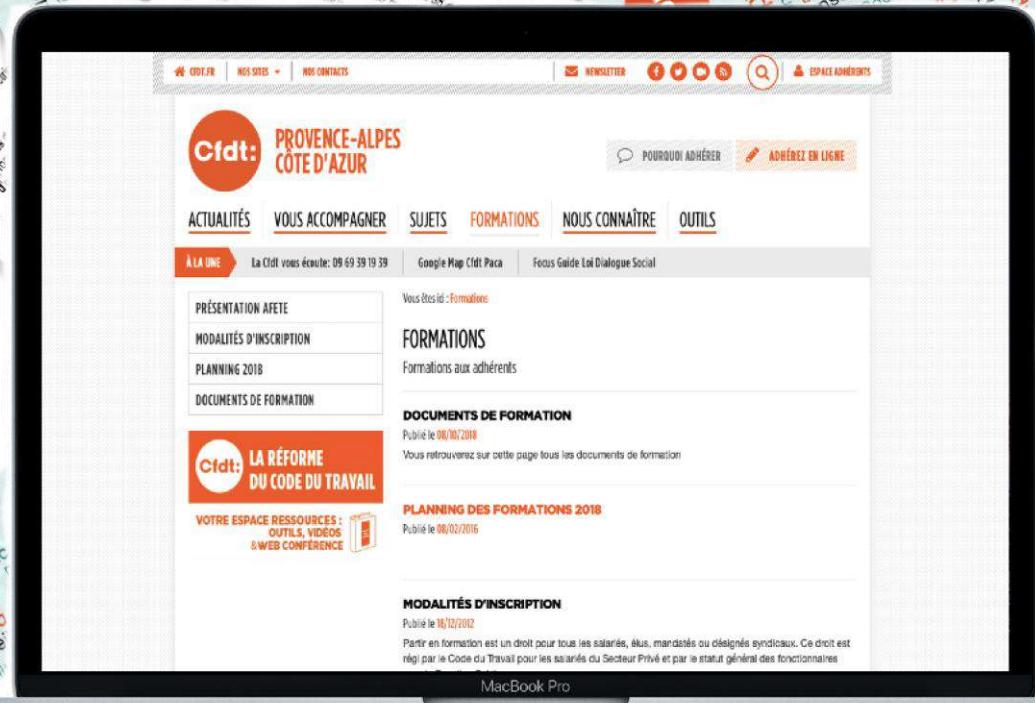
NOTES

NOTES

RETRouvez les différents modèles et documents liés à la formation syndicale ainsi que l'actualisation du catalogue sur le site de l'URI CFDT PACA :

<https://www.paca.cfdt.fr>

ONGLET FORMATION





La Macif vous protège dans votre activité syndicale avec des contrats sur mesure.

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais, est un engagement de tous les instants.

La Macif est à vos côtés pour soutenir et sécuriser votre action militante.

→ Contactez-nous : partenariat@macif.fr



**La Macif,
c'est vous.**

Crédit photo : Ryan Less / Hulton / Graphic Obsession.
MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERCANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vaudier 79000 Niort.

Cfdt:

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

partenariat@macif.fr



Essentiel pour moi

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERCANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied de Fond 79000 Niort. Inscrite au registre des démarcheurs bancaires et financiers sous le n°2103371860HQ. Intermédiaire en opérations de banque pour le compte exclusif de Socram Banque.